

«Genre» «Nom» «Prénom»
«Qualité»

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 29 juin 2012 - 19H00

Présents : M. ESTIER Pascal, Mme LONCHAMBON Jacqueline, M. DUGOURD Serge, Mme REINICHE Jacqueline, Mr CHAPTARD Michel, Mr GIRARD Guillaume, Melle MAZIER Maryvonne, Mme ALVES Laurence, M. FOURNIER Benoit, M. PHILIPPE Didier, M. GREGORIO Francisque, Mme ARRIETA Marie-Claude, Mme MEGE Isabelle, M. BEDABOUR Lionel, M. FRANCISCO Alvaro, Mme ROSSIGNOL Nicole, M. POUILLET Marcel, M. RAFALKO Thierry et Melle NANAI Fatima.

Absent excusé : /

Mme Jacqueline LONCHAMBON a été élue secrétaire.

Le compte-rendu de la séance du 10 mai a été rectifié par Mr Chaptard concernant la question du SIEG.

Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- Affaires foncières
- Associations
- Informations projets et travaux
- Questions diverses

Droit de préemption urbain :

Le Conseil Municipal décide de ne pas user de son droit de préemption urbain suite à la déclaration d'intention d'aliéner portant sur les parcelles :

- AL 166 d'une superficie de 1325 m² comportant une habitation vendue 134 000 € par Mr et Mme BOSQUET Fabrice au profit de Mr et Mme WEIDIG Eric et VIE Virginie.
- AV 28 d'une superficie de 390 m² comportant une habitation vendue 38 000 € par Mr SAURET Raymond au profit de Mr OZER Bilal.
- AV 107 d'une superficie de 810 m² comportant une habitation vendue 63 000 € par les Consorts FAURE au profit de Mr et Mme JALAL Abbass
- AN 92 d'une superficie de 1040 m² vendue 18 000 € par Mr FOURNIER Jean-François au profit de Mr BOUSSION Maxime et Melle MIOCHE Véronique.
- AO 245 d'une superficie de 5077 m² vendue 10 000 € par les consorts COURTADON au profit de Mr COUTAREL Jean-Olivier et Melle CHERIN Amandine.
- AV 82 d'une superficie de 575 m² comportant une habitation vendue 75 000 € par Mme ROSSIGNOL Liliane au profit de Mme BUTNARIU Liliana.
- AV 366 d'une superficie de 983 m² comportant une habitation vendue 140 000 € par Mr BOURONNE Fernand au profit de Mr et Mme DUCROS Henri.
- AB 8, AC 106 – 122 – 123 – 124 – 125 – 126 – 127 comportant une habitation vendue 35 000 € par Mme Danielle SAUSSEAU au profit de Mr BIHEL Cédric et Mme VIRLOGEUX Marine.

Acquisition bande de terrain prise dans AP 289

Le Conseil Municipal donne son accord pour acquérir une bande de terrain à prendre dans la parcelle AP 289 afin de désenclaver les parcelles arrières. Les propriétaires Mr et Mme THOMASSET - LOPEZ se sont engagés à céder une bande d'environ 120 m² au prix de 2 € le m², identique à celui de leur acquisition, les frais d'arpentage et notariés restant à la charge de la commune.

Acquisition de terrains

Le Conseil Municipal donne son accord pour acquérir à l'euro symbolique plusieurs petites parcelles de terrain :

- parcelles BC 447, 451 et 456, d'une superficie totale de 1 257 m² appartenant à Mr Yves ROUGIER,
- parcelle de terrain AY 549 d'une superficie de 70 m² appartenant à Mr François ANGELIER,
- parcelles AB 162 et 163 d'une superficie totale de 1 170 m² appartenant à Mme Danièle SAUSSEAU,

- parcelles AN 592, 593 et 594 d'une superficie totale de 310 m² appartenant aux consorts JOUBERTON,
- parcelles AK 295 et 300 d'une superficie totale de 702 m² appartenant à Mme BOUSSET- LOB Josiane.

Acquisition des parcelles AL 350 et 352

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une erreur a été commise lors de l'implantation de la déchetterie des Ancizes-Comps et qu'il est nécessaire d'acquérir deux parcelles de terrain : AL 350 appartenant aux consorts MESSAIN d'une superficie de 18 m² et AL 352 appartenant à Mr AUBIGNAT Jean-Paul d'une superficie de 59 m², au prix de 1 € le m², les frais notariés restant à la charge de la Commune.

Subventions aux associations

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'Association Voir et Savoir une subvention de 1 000 € et de demander aux autres associations de fournir un bilan financier de leurs manifestations.

Travaux et projets :

- Tracteur : Une demande de subvention a été adressée au Conseil Général pour l'achat d'un tracteur Massey et d'une lame chez VACHER à RIOM au prix de 66 800 € HT.
- Voirie départementale : Des travaux de voirie financés par le Conseil Général auront lieu sur la RD 19 Rue du Pont du Bouchet et Avenue du Plan d'Eau. Les bordures seront prises en charge par la Commune.
- Voirie communautaire : Des travaux de voirie communautaire seront réalisés par la COLAS dans les quartiers : Rue des Beysses, Sagnes et Route de Comps. La Commune en profitera pour refaire l'accès aux préfabriqués derrière l'école primaire pour un montant de 2 700 €HT.

Ecoles :

La suppression de classe à l'école primaire se confirme pour la rentrée de septembre 2012, malgré les courriers adressés à l'Inspection Académique et au Ministère de l'Education Nationale. Les effectifs doivent cependant remonter à partir de 2013.

Le Collège sera également touché par un problème de sureffectif dans les classes de 6^{ème}, des demandes d'inscription étant en attente. L'ouverture d'une troisième classe serait souhaitable. Des courriers ont été adressés aux élus de la région : Sénateur, Député, Conseiller Général.

L'équipement numérique de l'école primaire, tableau interactif et ipad seront livrés et installés fin juin, l'utilisation des salles ayant été réorganisée. La subvention a été accordée par l'Etat.

Bâtiments communaux :

Les travaux à la Maison Batisse doivent débuter en septembre et le déménagement sera pratiqué après le 15 août.

Le Secours Populaire s'installera dans la Maison Peyrard et les autres utilisateurs de la Maison Batisse devront être relogés dans les bâtiments communaux, la réorganisation est en cours.

SIEG :

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays d'Ambert et du SIVOM Couze Pavin au S.I.E.G. du Puy-de-Dôme pour le transfert de la compétence optionnelle Eclairage Public, à compter du 1^{er} janvier 2013.

Le Maire expose que des travaux de réfection et mise en conformité du réseau d'éclairage public sont nécessaires. Le S.I.E.G. a fourni l'estimation des travaux qui s'élève à : 63 397.80 €. T.T.C. avec une participation de la Commune de 24 963.38 €. Le Conseil Municipal, moins une abstention Mr Chaptard, approuve ce projet, demande l'inscription des travaux au SIEG avec un financement communal de 24 963.38 € et sollicite une subvention à l'ADEME. Ces travaux seraient d'autant plus indispensables si la commune décidait d'éteindre l'éclairage public une partie de la nuit, comme de nombreuses communes le font déjà. Un représentant de l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes est intervenu pour expliquer les possibilités offertes.

SAGE Sioule :

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Sioule a été adopté par la Commission locale de l'eau. Chaque conseil municipal doit donner son avis sur ce projet. Le Maire a décidé de solliciter l'animatrice du SAGE pour une présentation lors de la prochaine réunion du conseil.

DIVERS :

- Jury régional du concours des villes et villages fleuris : il effectuera une visite de la commune le mercredi 11 juillet pour examiner l'octroi d'une fleur supplémentaire.
- Défibrilateur : le Conseil Général donne des subventions pour l'achat de défibrillateurs. Le conseil examinera la possibilité d'en installer un dans le bourg.
- Réglementation des boisements : le projet est arrêté et sera soumis à enquête publique du 10 septembre au 10 octobre 2012.
- Ordures ménagères : L'élimination des déchets verts devient problématique. De nombreux dysfonctionnements sont également relevés à chaque ramassage. Il est question d'étudier un éventuel passage en régie du service de collecte. Mais la meilleure façon de régler les difficultés d'élimination des déchets est que chacun s'emploie à réduire ses ordures ménagères.
- Communauté de communes : Le projet de maison de la santé à Charbonnières les Vieilles a été évoqué. Un conseil communautaire aura lieu jeudi 12 juillet à St Georges de Mons.
- Diverses manifestations : kermesse de l'école, banquet de la société de chasse, différentes réunions...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.